

Inter'comm Saulnois

Les dernières décisions en bref !

➔ BUREAU ET CONSEIL COMMUNAUTAIRES DU 31 MARS 2021

INTERCOMMUNALITÉ

➔ DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

Remplacement de Monsieur Thomas MAURICE-SEINGEOT au sein du bureau communautaire

Monsieur Thomas MAURICE-SEINGEOT ayant démissionné de ses fonctions de maire et de membre du conseil municipal de Marsal, son poste de membre du bureau communautaire de la CCS est devenu vacant par conséquence.

Madame **Carole REMILLON, Maire et Conseillère Communautaire titulaire de Xanrey**, commune se situant dans le même bassin de vie de Vic-sur-Seille a été élue pour siéger à sa place.

Pilotage du projet de la Réserve de Biosphère de l'UNESCO Moselle Sud

Nonobstant la réponse portant sur la reconnaissance internationale en Réserve de Biosphère qui devrait être apportée en juin 2021, la future gouvernance de cette Réserve se constitue.

Monsieur le Président et Madame Annette JOST, Vice-Présidente en charge de la Promotion, l'Aménagement et le Développement Touristiques ont été élus pour siéger au sein du **comité de pilotage** pluri-partenaires de ce projet composé de 24 membres.

Rapport d'activités 2020

Le rapport d'activités 2020 de la CCS a été acté par le Conseil Communautaire. Il sera ensuite transmis à chaque commune membre.

Pour rappel, il doit faire **l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique** au cours de laquelle les **représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale** sont entendus.



Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport d'activités 2020

➔ DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

Participation de la CCS au financement de l'animation et de la gestion du programme LEADER 2014-2020 - Année 2020

Le bilan financier 2020 définitif relatif à l'animation du programme LEADER du GAL Moselle Sud a été validé par le Bureau Communautaire ainsi que le versement de la participation annuelle 2020 de la CCS d'un montant de **6 719,26 €** au titre de sa quote-part prévue dans la convention.



Le territoire du Saulnois bénéficie du dispositif LEADER Moselle Sud « Destination nature et patrimoine ». Il s'agit d'un soutien financier à des territoires ruraux, cofinancé par l'Union Européenne. La mise en œuvre du programme Leader est assurée par l'association GAL Moselle Sud dont les principales missions sont l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage de leur dossier et la gestion administrative et financière du dispositif.

➔ DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

Approbation du Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois

Le compte administratif 2020 de la CCS a été validé.

Les opérations comptables de la CCS sont réparties dans **11** budgets :

- ➔ **1 budget général**, intégrant les multi-accueils, le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels), les services aux communes, l'ADS (Autorisation du Droit des Sols), la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la zone commerciale d'AMELÉCOURT, et l'ensemble des autres compétences de la CCS.

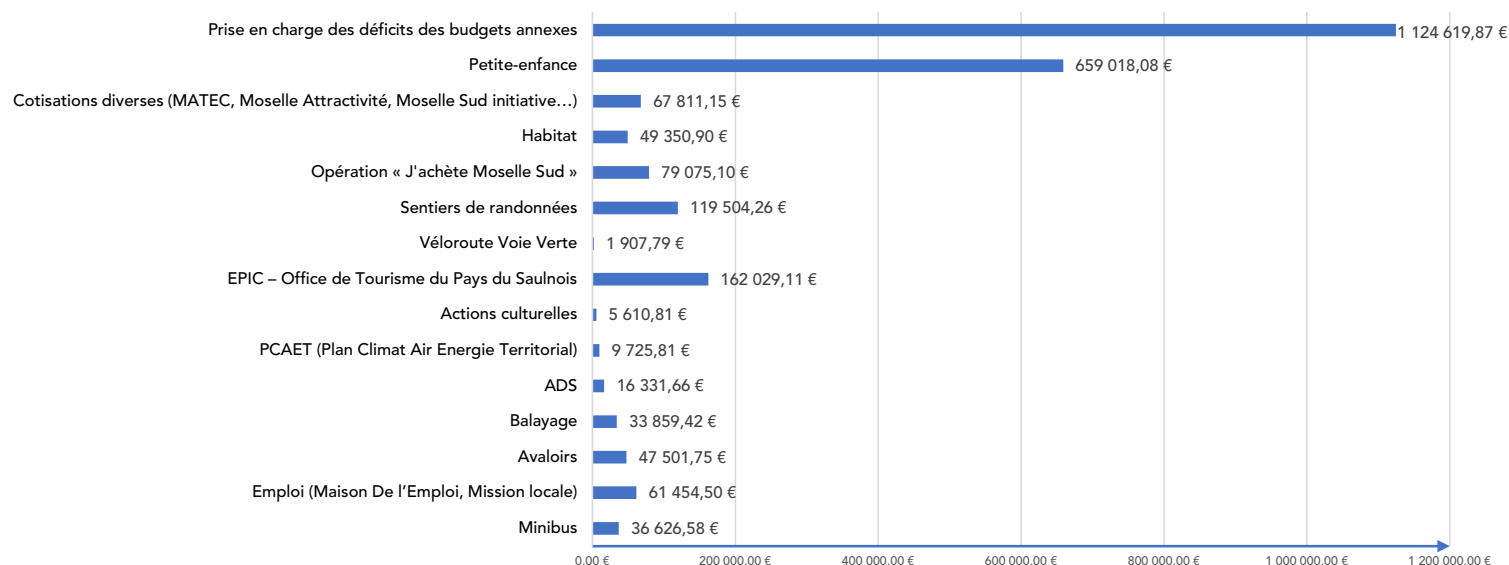
➔ 8 budgets annexes à caractère administratif :

- Zone de DELME
- Zone de DIEUZE
- Zone de FRANCAITROFF
- Zone de MORVILLE-LES-VIC
- Zone de MUNSTER
- ESAT D'ALBESTROFF
- RTHD (Réseau Très Haut Débit)
- Zone de la Sablonnière

➔ 2 budgets annexes à caractère industriel et commercial qui s'équilibrent par la perception de redevances :

- Déchets ménagers
- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Les principaux domaines d'action du budget général en 2020



➔ DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIE

Convention avec l'ADIL 57 – Service d'accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) – Période 2021-2023

Cette convention précise que l'ADIL 57 poursuivra l'action entreprise dans le cadre du nouveau programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) en s'appuyant sur le réseau FAIRE.

L'ADIL 57 développera sur notre territoire les 3 missions prioritaires d'un **Espace Conseil FAIRE** suivantes :

1. Déploiement d'un service d'**accompagnement des particuliers** au moyen d'un parcours d'information avec des conseils neutres et gratuits et d'un parcours d'accompagnement pour la rénovation énergétique.
2. Renforcement de la **dynamique territoriale autour de la rénovation.**
3. **NOUVEAU** Déploiement du service de conseil vis-à-vis de la **cible complémentaire des petits locaux tertiaires privés** (TPE, commerces, artisans, bureaux, restaurants, etc.).

Cette convention prévoit également une participation financière de notre EPCI pour 2021 à hauteur de 0,10€/habitant et la possibilité pour le conseiller de **tenir des rendez-vous sur tout le territoire du Saulnois** à la demande des mairies.



VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER LE CONFORT DE VOTRE LOGEMENT ?

VOUS VOULEZ RÉDUIRE VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ?

VOUS NE SAVEZ PAS QUELLES AIDES FINANCIÈRES MOBILISER ?

VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS ET D'ACCOMPAGNEMENT

POUR AVOIR UN CONSEIL PERSONNALISÉ

NEUTRE ET GRATUIT

POUR VOUS ENGAGEZ SÉRÈNEMENT.



ALERTE AU DÉMARCHAGE PRATIQUABLE
Des professionnels qualifiés et agréés vous proposent des travaux de rénovation énergétique.

CONTACTEZ

Espace FAIRE Moselle Centre
03 87 86 46 62
mosellecentre@eie-grandest.fr



Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle
03 87 75 32 28
contact@calm-logement.fr



PÔLE AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES

➔ DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

La CCS répond à l'appel à projet de la CNRACL pour prévenir les risques professionnels des métiers de la petite enfance

La CNRACL a lancé un appel à projets sur la **prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de puériculture** et plus largement **l'ensemble des professionnels de la Petite-Enfance.**

Le projet a pour objectifs d'améliorer les conditions de maintien à la bonne santé, de diminuer les arrêts de travail, de favoriser le bien-être au travail, et de contribuer à une meilleure prise en charge des enfants...

Dans ce cadre, la CNRACL proposera un accompagnement gratuit par un prestataire extérieur, à raison de 10 jours sur la phase diagnostic et 3 jours sur le plan d'actions.

La **CNRACL cofinancera à hauteur de 70% les actions qui seront mises en place** (école du dos et Petite Enfance, formations gestes et postures...) et la **CAF de la Moselle pourra intervenir à hauteur de 50% sur l'achat de matériel ergonomique.**

Ce programme d'actions est estimé à 30 000 €, le reste à charge de la CCS est évalué à 7 200€.

Travaux Multi-accueil de Delme - Subvention CAF

À la suite de l'estimation du projet dans sa globalité, une modification de la demande de subvention d'investissement initiale auprès de la CAF est nécessaire car le projet prévoit des travaux supplémentaires :

1. La **réfection complète de la toiture,**
2. Le **remplacement des bardages en bois** par un système isolant les façades par l'extérieur,
3. La **rénovation de la cour extérieure** pour la mise en place d'un sol souple.

La demande de subvention auprès de la CAF de la Moselle s'élève à **137 089 € soit 50% du montant des travaux estimés à 274 178€.**

Accord-cadre à bons de commande pour la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et goûters pour les multi-accueils

La nature des prestations fournies ayant évolué, un **avenant officialise les termes du marché** et notamment une **baisse de 6 centimes des prix** des repas et le **gel de l'ensemble des tarifs** des prestations **jusqu'au terme du contrat.**

À noter : chaque année, plus de 30 000 repas sont servis dans nos multi-accueils.

➔ DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

► URBANISME ET HABITAT

Programme « Habiter-Mieux » - Versement de subventions

Dans le cadre de sa démarche collaborative avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à travers le programme « Habiter Mieux », les membres du bureau communautaire ont approuvé le versement des subventions présentées de 500 € à 10 propriétaires occupants pour un total de 5 000 €. Cet aide de la CCS vient en complément des subventions versées par l'ANAH à ces propriétaires privés qui réalisent des travaux de rénovation énergétique de leur logement.



➔ DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

► SCHEMA DE MUTUALISATION, RÉSEAUX ET MOBILITÉS

Loi LOM - Prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) » par la CCS

Les élus communautaire ont acté la prise de compétence facultative dite « mobilité » par la CCS, hors transports scolaires et interurbains. Cette compétence sera établie avec les objectifs suivants :

- 1 - Positionner la CCS comme un acteur de la mobilité du territoire afin de réduire la dépendance à la voiture, de soutenir les actions ou services existants sur son territoire.
- 2 - Favoriser l'usage de l'énergie verte à travers la mobilité par l'implantation de projets tels que les stations multi-énergies ou bornes de recharge pour véhicules électriques.
- 3 - Assurer un rôle de coordinateur de la mobilité au sein du territoire et d'interlocuteur privilégié auprès de la Région Grand Est et des AOM limitrophes.

Les statuts de la CCS seront également modifiés pour intégrer cette nouvelle compétence facultative et les conseils municipaux seront appelés à se prononcer dans un délai de 3 mois.



La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été promulguée en décembre 2019. Ce texte vise principalement à faciliter la mobilité au quotidien et à réduire fortement l'impact carbone des transports. Cette loi prévoit également, d'ici le 1^{er} juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices des Transports (AOM), en particulier pour les Communautés de Communes qui n'exerçaient pas encore cette compétence.

► DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Zone communautaire de Francaltroff – Rachat par anticipation du crédit-bail par la SCI des peupliers

La société SAS PRO CONTRÔLE qui gère le centre de contrôle technique automobile de la zone communautaire de Francaltroff rachètera par anticipation le crédit bail de son bâtiment, en vue de l'expansion de son activité.

Le crédit-preneur inscrit au crédit-bail initial sera remplacé par la SCI des Peupliers. Le montant de la transaction sera calculé au prorata des loyers restants dûs au moment de la signature du rachat après sollicitation pour avis des services de France Domaine.



➔ DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

► DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget annexe de la zone de Dieuze Échelonnement de règlement des échéances mensuelles de la SCI AVENIR 3 D

Impactée par la crise sanitaire, la SCI AVENIR 3D a fait part à la CCS des difficultés de trésorerie auxquelles sa société est confrontée. Elle a sollicité une suspension du paiement de ses mensualités pour une durée de 6 mois afin de reconstituer son fonds de roulement.

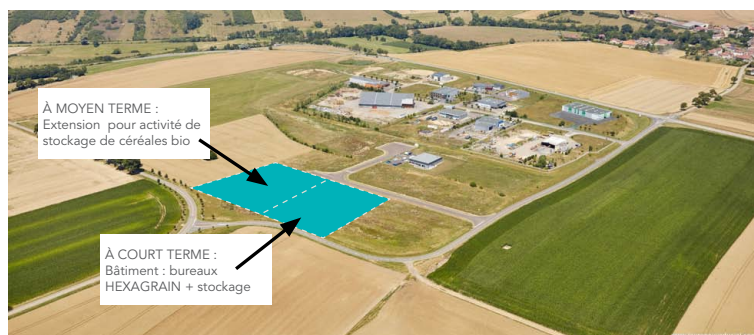
Les loyers suspendus pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021 soit 6 échéances de 5 845,12 € HT seront échelonnés sur les 18 mois suivants, soit du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2023, à hauteur de 7 793,49 €. HT par mois. Cette modification sera actée dans une convention.

Zone intercommunale de Morville-lès-Vic Vente de 2 parcelles au profit de la société HEXAGRAIN

La société Hexagrain implantée à Château-Salins a fait part de son souhait d'acquérir deux parcelles situées sur la zone de Morville-lès-vic pour une superficie totale de 17 581 m².

Cette entreprise y implantera son activité de « négoce » et de « commerce de gros ».

La vente est réalisée au prix de 5 € le m².



PÔLE TOURISME, CULTURE, MÉMOIRE ET FESTIVITÉS

➔ DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

► PROMOTION, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Une convention tripartite pour confier l'usage complet de l'Hôtel de la Monnaie à l'OT du Pays du Saulnois

Le contrat administratif entre la commune de Vic-sur-seille et le Département de la Moselle, lequel utilisait une partie de l'Hôtel de la Monnaie dans le cadre de l'administration du Musée Départemental Georges de la Tour, est terminé.

Cette convention tripartite entre la CCS, l'OT et la commune permettra à l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois de disposer d l'ensemble du bâtiment et ainsi développer plus largement ses missions et notamment celles de la commercialisation, de la conception d'animations pédagogiques du territoire, en lien avec le Parc Naturel Régional de Lorraine.



➔ DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

► PROMOTION, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois – Rapport d'activités 2020

Les statuts de l'EPIC de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois précisent qu'un rapport d'activité annuel est présenté par celui-ci à la CCS, en même temps que son Compte Administratif.

Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois – Approbation du Compte Administratif 2020

Conformément aux statuts de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois, le compte administratif de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois a été présenté aux élus communautaires.